CERTIGREEN test - asbl de contrôle agréé
Adresse Rue de la Vecquée 170
B-4100 Seraing
Tél +32 471 58 07 08
E-mail info@certigreen.be
TVA BE 0650 647 987
www.certigreen.be

655-INSP

P.V. N° GHO-BTD-06-07-21-4266-CP

Date de visite : 06/07/2021

Revisite, suite au rapport non conforme
N° GHO-BTD-20-04-21-3507-CP

RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE A BT/TBT
(A.R. DU 08/09/2019 - LIVRE 1 - 4.2.3.2 - 4.2.4.3 - 5.3.5.2 - 5.4.2.1 - 5.4.3.6 - 5.4.4 - 7.1 - 7.2.5.1)

VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION EXISTANTE
(A.R. DU 08/09/2019 - LIVRE 1 - 2.11.2 + 6.5)

Objet

Habitation	Appartement
Adresse	Rue Moreau 60 A, 4650 Herve
Proprietaire	
Demandeur	
Téléphone	0498267715
A.R. du 08/09/2019 - Livre 1:	6.5 - Contrôle périodique **Dérogations appliquées :** 8.2.2 - Date d'installation comprise entre le 1/10/81 et le 31/5/2020

Installation

Tension actuelle	3X230V
Code EAN	Non communiqué
Protection gén.	27A
Qté tableaux	2
Qté circuits	7 + 1
Câble compteur-tableau	XVB 4x10mm^2
Conducteur principal de terre	10mm^2
Diff. gén. ≤ 300 mA (DDRG)	• 40A 300mA
Diff. suppl. ≤ 30 mA (DDRS)	• 40A 30mA

Mesures

Résistance de dispersion de prise de terre (PDT)	Isolement général par rapport à la PDT	Appareil utilisé
11.55Ω	127MΩ	MES003 (METREL 61557)

Critère		Critère	
1. Résistance de dispersion de prise de terre (PDT)	OK	6. Protection contre contacts indirects	OK
2. Isolement général par rapport à la PDT	OK	7. Appareillage fixe et à poste fixe	OK
3. Continuité de terre	OK	8. Canalisations électriques (fils, peignes, câbles, conduits)	OK
4. Différentiel(s) général(aux) (DDRG)	OK	9. Repérages et/ou schémas unifilaire et de position	OK
5. Protection contre contacts directs	OK		

CONFORME

Installation conforme aux prescriptions de l'A.R. du 08/09/2019 - Livre 1.	
Schémas unifilaires et plans de position contrôlés conformes, datés et signés	
Installation à faire de nouveau contrôler avant	25 ans après émission du rapport conforme (avant le 06/07/2046)
Renforcement de puissance du raccordement au réseau public	Permis (maximum :)
Bornes amont de la protection différentielle générale scellées ?	Oui

Pour CERTIGREEN test, l'inspecteur

CERTIGREEN test Grégory Hondshoven 0475 39 71 63

CERTIGREEN test - asbl de contrôle agréé
Adresse Rue de la Vecquée 170
B-4100 Seraing
Tél +32 471 58 07 08
E-mail info@certigreen.be
TVA BE 0650 647 987
www.certigreen.be

655-INSP

P.V. N° GHO-BTD-06-07-21-4266-CP

Date de visite : 06/07/2021

Revisite, suite au rapport non conforme
N°GHO-BTD-20-04-21-3507-CP

Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation, et uniquement sur les installations domestiques concernées par la demande qui nous a été adressée. Aucune modification apportée à l'installation après le passage de l'agent-visiteur n'est prise en compte dans ce rapport. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Toute réclamation est à transmettre à la société par écrit. Il peut être fait appel aux résultats d'inspection via recours au SPF Economie Direction générale de l'Energie. Toute information contenue dans le présent rapport est confidentielle et ne peut être divulguée qu'au demandeur et au propriétaire. Seul le service du ministère fédéral de l'économie en charge de la surveillance des organismes de contrôle agréé peut avoir accès, à sa demande, à ces informations. En cas de non-conformité persistante à la seconde visite, une copie du rapport est d'office transmise au SPF Economie Direction générale de lEnergie par CERTIGREEN test.

Obligations du propriétaire (AR du 8/9/19 - Livre 1 - 9.1.2 + 3.1.2 + 6.5.7.2.b7) : 1. Conserver, dans le dossier de l'installation électrique, ce procès-verbal, les plans et toute notice décrivant les garanties de sécurité que doivent présenter certaines machines, appareils ou canalisations électriques (nous conseillons de placer une copie de ces documents à proximité du tableau électrique principal) - 2. enseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique - 3. Aviser immédiatement le Ministre des affaires économiques, Direction générale de l'Energie. de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité - 4. Entretenir ou faire entretenir son installation (tester régulièrement toutes les protections à courant différentiel résiduel via leur bouton de test, resserrer les bornes des tableaux une fois par an, dépoussiérer,...) - 5. Prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions de l'AR du 8/9/19 - Livre 1 soient en tout temps observées - 6. Transmettre au locataire, nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant le dossier de l'installation électrique.

Infractions

- 1e Etage -

Echelle 1/100

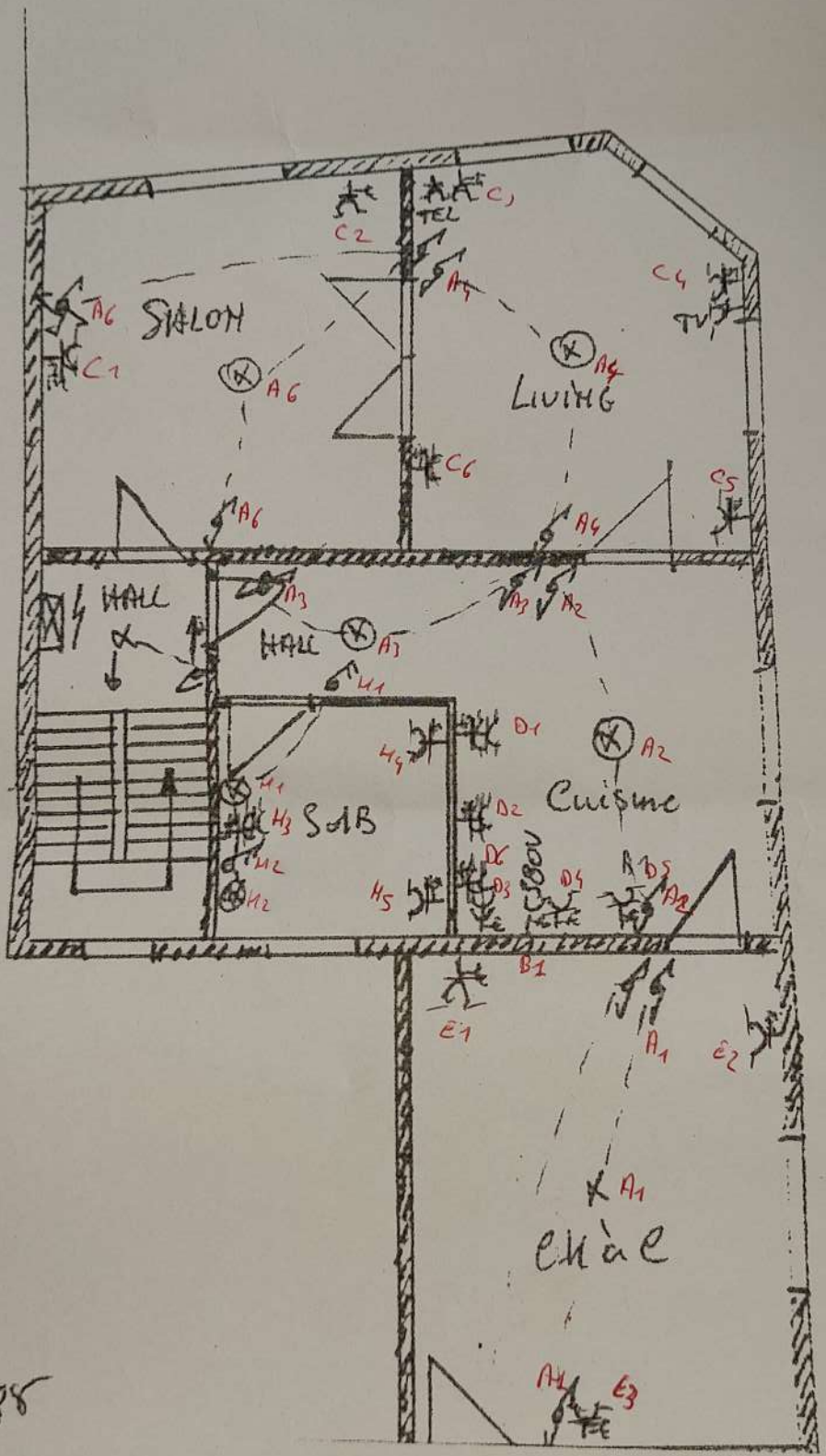

Signature

06/07/2021

CERTIGREEN Grégory Hondshoven 0475 39 71 63

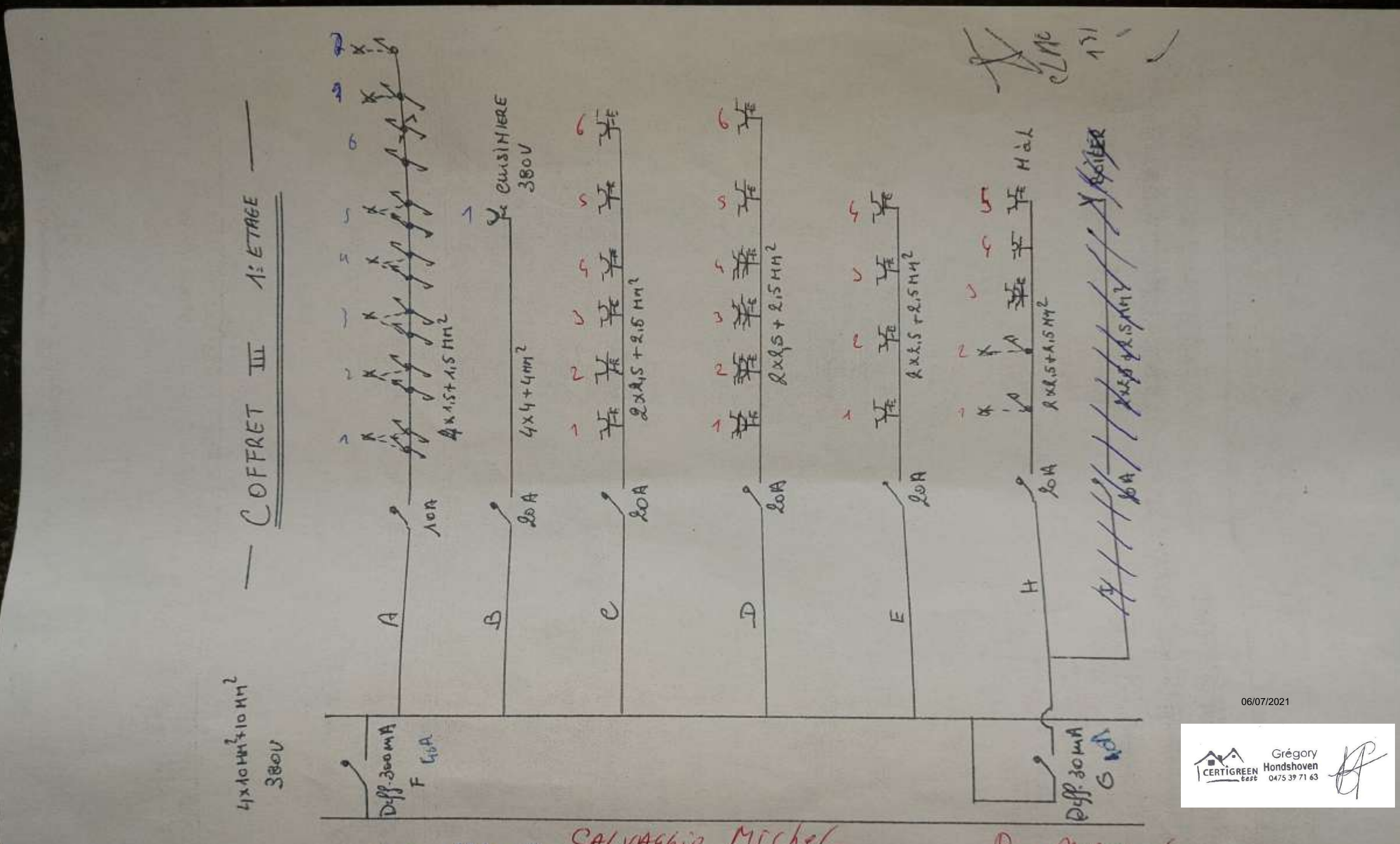

NOM, PRENOM SALVAGGIO MICHEL
ADRESSE, SIGNATURE: RUE DE fleron 96 Rue Mousson 60
4623 maggier 1er etage
4650 HERVE
1/2

Grégory Hondshoven
0475 39 71 63